

## **DÉCISION DU PRÉSIDENT DU C.C.A.S**

DECISION

CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC  
LA MJC CLUB DE CRETEIL POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE  
MULTI ACCUEIL DE LA CROIX DES MECHES

Le-Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
(C.C.A.S.),

-Vu l'article R123-21 du code de l'action sociale et des familles,

- VU la délibération du conseil d'administration du centre communal d'action sociale n°  
2020-22 du 2 septembre 2020 donnant délégation de pouvoirs au président et prévoyant  
les délégations de signature nécessaires en cas d'absence ou d'empêchement,

-Vu la convention proposée par la MJC Club de Créteil

-Considérant que cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'équipement,

DECIDE

**Article 1 :** Il est signé la convention ci-jointe proposée par la MJC Club de Créteil située  
rue Charpy à Créteil dans le cadre d'un partenariat sur des projets d'animation.

**Article 2 :** Cette convention est conclue du 23 novembre 2020 au 18 juin 2021 pour la mise  
à disposition de la salle de judo les mercredis de 10h à 11h et la salle de danse 3 les  
vendredis de 10h à 11h.

**Article 3 :** copie de la présente décision sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val de Marne,
- Madame le comptable assignataire du Centre Communal d'Action Sociale  
(CCAS),

Fait à Créteil, le 1<sup>er</sup> février 2021



Le Président du C.C.A.S.

Laurent CATHALA

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE ET DU LOGEMENT

HOTEL DE VILLE • 94010 CRETEIL CEDEX • TÉLÉPHONE

01.49.80.92.94

SITE INTERNET : [www.ville-creteil.fr](http://www.ville-creteil.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-269401329-20210201-AS21-07-AR  
Date de télétransmission : 02/03/2021  
Date de réception préfecture : 02/03/2021



rue Charpy  
94000 Créteil  
tél : 01 48 99 75 40  
fax : 01 48 99 68 95  
web : www.mjcclub.com

## Convention de mise à disposition

Entre les soussignés

**Le CCAS de Créteil Direction Générale de l'action sociale, dans le cadre des activités du Multi-accueils de la Croix des Mèches, Place Salvador Allende à CRETEIL (94000), représentée par Monsieur Laurent CATHALA, Maire.**

et

**La MJC Club de Créteil, rue Charpy – 94000 CRÉTEIL, représentée par la présidente, Madame Claudine MUKIZWA.**

**Il est convenu et arrêté ce qui suit,**

**Article 1 : Objet de la convention**

Pour la saison 2020/2021, dans le cadre d'un partenariat sur des projets d'animation, la MJC Club de Créteil met à disposition :

- la salle de judo le mercredi de 10h à 11h.
- la salle de danse 3 le vendredi de 10h à 11h.

dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la MJC Club

**Article 2 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour la période du 23 novembre 2020 au 18 juin 2021 (hors vacances scolaires).

**Article 3 : Assurances**

**La MJC Club de Créteil est tenue d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Le matériel qu'il utilisera, qu'il soit loué ou prêté est assuré par leur soin contre l'incendie, le vol ou tout autre dégât.**

**La ville de Créteil déclare avoir souscrit tout type d'assurance garantissant la responsabilité civile de chacun en cas de dégâts matériel et/ou corporels.**

**Article 4 : Fin anticipée de la convention**

En cas de manquement à l'une des conditions stipulées dans la convention, elle pourra être résiliée à tout moment par les 2 parties, par un courrier en recommandé avec accusé de réception. Chaque partie pourra après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet durant un mois, résilier de plein droit la présente convention.

**Article 5 : Litiges**

Tout différent entre les parties relatives à l'exécution, la validité, l'interprétation de la présente convention, sera soumis à l'arbitrage des tribunaux compétents. Toutefois, ce recours sera précédé d'une procédure amiable.

Fait à Créteil, le 23 novembre 2020

**Madame Claudine MUKIZWA**  
Présidente de la MJC Club de Créteil

**Monsieur Laurent CATHALA**  
Maire de Créteil

**C.C.S.**  
Club de Créteil  
Rue Charpy  
94000 CRETEIL  
Tél. : 01 48 99 75 40  
Fax : 01 48 99 29 28



Accusé de réception en préfecture  
094-269401329-20210201-AS21-07-AR  
Date de télétransmission : 02/03/2021  
Date de réception préfecture : 02/03/2021